



## Indemnisation Assurance AccidentS non responsables

Par **Jonh Tanaka**, le **11/01/2016** à **10:23**

Bonjour,

Je m'interroge sur mes droits.

Mon véhicule a été accidenté deux fois en 1 mois.

Le 6 janvier, on accidente ma voiture qui était stationnée en ville. Mon assurance a contacté le fautif et avoue être 100% responsable. L'expert est donc prévu de passer le 8 janvier.

Sauf que :

Le 1er janvier, ma voiture est une nouvelle fois accidentée, et ce coup-ci, le fautif ayant pris la fuite (il m'a vu, j'étais dans la voiture, je n'avais pas encore démarré, mais j'étais dedans) en me voyant, j'ai porté plainte.

Je précise par ailleurs qu'en me rentrant dedans, il a fait tomber son pare-choc (immatriculation) et qu'un témoin a attesté les faits.

J'ai bien sûr, pour chaque sinistre, prévenu mon assurance avec témoins lors des 2 sinistres.

Réponse de l'expert lors de son passage le 8 janvier : épave.

A quel montant d'indemnisation je peux prétendre ?

J'ai entendu dire que l'assurance ne me remboursait que la valeur de mon véhicule APRES accident(s).

Ma voiture était une CLIO 2 (qui vaut aujourd'hui à l'argus à peu près 3000€).

Merci par avance pour l'aide que vous m'apportez, parce que je sens que je peux me faire avoir là, je ne connais pas du tout mes droits.